

pour cela les mettre au rancart comme il mettrait au rancart les nobles idéals énoncés dans le préambule?

Il s'objecte aussi parce que la charte ne fait pas mention de Dieu. Je ne sais pourquoi il soulève cette question. Le Dieu de quel peuple mentionnerait-on? Parce qu'il n'est pas fait mention de Dieu, excluerait-il des conseils du monde les 400,000,000 d'êtres humains en Chine et les 350,000,000 d'êtres humains dans l'Inde? Soutiendrait-il, avec une affectation intolérable, que ces hommes sont des "races inférieures hors la loi" et que, par conséquent, nous ne devrions avoir rien à faire avec eux? A mon sens, l'honorable député de Peace River a accumulé illogisme sur illogisme, absurdité sur absurdité et il a entassé Pélon sur Ossa. Je ne vois rien de pratique dans son discours. Il tente tout simplement de semer la discorde à une époque de grande crise internationale, alors que les hommes qui possèdent le sens des responsabilités devraient user d'une plus grande prudence.

L'honorable député nous sert alors sa pièce de résistance, il lui serait difficile, dit-il, de collaborer avec les autres nations parce qu'elles ne sont pas aussi parfaites qu'il le désire. Nous ne vivons pas dans un monde d'absolu. C'est un monde où tout est relatif et c'est à la lumière de cette vérité que nous étudions la Charte. J'aimerais signaler à l'attention de l'honorable député de Peace-River certaines leçons qu'il aurait dû tirer de la dure guerre que nous venons de traverser. Parlons clairement et simplement. Il ne suffit pas de parler de la conservation de la paix car la paix en elle-même ne suffit pas. Nous avions la paix après 1930, mais une paix inquiète, injuste et très suspecte, qui n'était, la plupart d'entre nous le savaient, que le prélude de la guerre. J'estime que le maintien du droit, de l'ordre et des convenances humaines fondamentales, est plus impôtant que le maintien de la paix. Dans notre propre collectivité nous sommes disposés à recourir à la force pour punir l'agression ou l'infraction à la loi. Nous avons la paix parmi nous, mais seulement parce qu'une force supérieure est là pour veiller à la bonne conduite de chacun. Cette force supérieure est utilisée collectivement par les citoyens de la communauté. Nous abandonnons notre souveraineté individuelle au profit de tous. Nous abandonnons notre souveraineté individuelle afin de jouir d'une plus grande sécurité. Apprenons notre leçon dans le domaine des affaires internationales, et abandonnons notre souveraineté nationale afin que tous jouissent d'une plus grande mesure de sécurité. Il nous faudra utiliser de la même manière notre force collective pour mettre un frein aux violateurs de la loi sur

la scène internationale. C'est en cela que nous avons foi, en tant que membres de la Fédération du commonwealth coopératif. C'est-à-dire la sécurité collective.

Et cependant nous y trouvons le plus terrible paradoxe de notre époque, c'est-à-dire que pour maintenir la paix il faut préparer la guerre. Si un agresseur en perspective sait indubitablement qu'il sera puni, il se peut qu'il soit empêché d'agir. Si nous voulons atteindre cette sécurité, il nous faut accepter les obligations, aussi bien que les privilèges, d'un monde paisible.

J'aimerais citer ces mots d'Archibald MacLeish:

On a détruit dans les esprits des hommes et femmes de ce pays la superstition voulant que ce qui est accompli à trois mille milles au delà des mers ne l'est pas du tout en réalité; la superstition ignorante portant que la violence et les mensonges et les meurtres sur un autre continent ne constitue pas de la violence, des mensonges et des meurtres ici; la lâche et brutale superstition que la mise en esclavage de l'homme dans un pays où le soleil se lève à minuit d'après notre horloge n'est pas effectivement de l'esclavage d'après l'heure que nous suivons; la noire et suffocante superstition voulant que ce que nous ne pouvons pas voir, entendre et toucher, n'a aucun sens pour nous.

J'accepte la présente charte. J'espère que la Chambre l'approuvera, même avec toutes ses imperfections et ses implications.

M. FRED ROSE (Cartier): Je voudrais, monsieur l'Orateur, au nom du parti ouvrier-progressiste, dire quelques mots à l'appui de la motion dont la Chambre est saisie. La signature de la charte des Nations Unies par les représentants de cinquante nations, à San-Francisco, le 26 juin, constitue un événement historique dans la voie longue et ardue qui conduit à la sécurité mondiale. La signature de cette charte est le résultat de la réalisation de l'unité entre les démocraties capitalistes et l'Union soviétique socialiste en temps de guerre; mais surtout de l'unité de la coalition anglo-soviético-américaine, laquelle possède la prépondérance écrasante de la puissance militaire et industrielle du monde de nos jours.

Les réunions des chefs des trois grandes puissances à Téhéran, les discussions à Dumbarton-Oaks et la réunion de Yalta ont préparé le terrain pour l'adoption de la charte. Il a pu exister des divergences d'opinions mais, en se réunissant et en discutant entre eux, ils ont réussi à faire disparaître bien des obstacles. C'est en se fondant sur cette entente entre les trois, nonobstant les prophéties des pessimistes et des sceptiques, que l'on a réussi à faire signer cette charte à San-Francisco. Le maintien de cette forme d'unité qui a rendu possible la signature de la charte est des plus importants aujourd'hui. Comme